



Nevers, CSASD du 7 février 2025,  
Madame la directrice académique,  
Mesdames, messieurs les membres du CSASD,

Cette instance de carte scolaire se tient dans un contexte budgétaire fragile et marqué par des annonces contrastées. L'annulation de la suppression de 4 000 postes d'enseignants, la création de 2 000 postes d'AESH constituent des évolutions positives. Cependant, ces mesures demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins immenses de l'École et de ses personnels.

Pour l'UNSA Éducation, un changement de braquet est indispensable pour regagner la confiance et insuffler un nouveau souffle à notre système éducatif.

Dans notre département, ce sont 9 suppressions de postes qui sont prévues dans le premier degré. Nous ne pouvons que regretter cette décision, d'autant plus que la baisse démographique des effectifs élèves pourrait constituer une opportunité unique d'améliorer les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves. De plus, malgré un P/E en augmentation les effectifs par classe continuent d'augmenter dans presque toutes les circonscriptions.

Plutôt que de réduire les moyens, il serait pertinent de les maintenir :

- pour alléger les effectifs par classe, en se rapprochant des standards de l'OCDE,
- pour augmenter les moyens de remplacement
- poursuivre l'augmentation des temps de décharge des directeurs
- pour que les RASED soient de nouveau complets

Et pour l'école inclusive.

Effectivement, nous sommes encore trop souvent confrontés à des situations où l'inclusion scolaire manque de moyens matériels et humains, engendrant souffrance et frustration pour les équipes éducatives, les familles et les enfants.

De plus, comme vous le savez, souffrance et frustration sont encore plus présentes en ce qui concerne l'accueil d'élèves à comportement perturbateur. C'est d'ailleurs en ce sens que la rectrice a annoncé le fléchage de 4 ETP pour venir en soutien des équipes 1<sup>er</sup> degré, or ce poste n'apparaît pas dans le projet de notre département...

Pour l'UNSA Éducation, il est d'ailleurs incompréhensible que cela ne soit pas pris en compte dans la dotation ministérielle, tant cette problématique est inquiétante et ce n'est sûrement pas en fermant des classes que la situation va s'améliorer. Il est indispensable de rappeler que les élèves au comportement fortement perturbateur sont majoritairement dans le public et que le privé peut, lui, les refuser.

Vers un mouvement 2025 inacceptable :

Même s'il s'agit d'un sujet qui dépasse notre département, nous tenions à vous faire connaître l'opposition de l'UNSA éducation concernant **la remise en question de l'ancienneté générale de service dans le barème dans le premier degré.**

Lors du dernier groupe de travail sur les LDG mobilités premier degré, réuni le mercredi 22 janvier, les représentant·es de l'UNSA éducation ont clairement exprimé leur opposition au projet proposé de nouveau calcul de barème du mouvement intra-départemental 2025. L'ancienneté générale de service « totale (années instit + PE) ne sera plus l'élément de base du barème, au profit de l'ancienneté d'échelon. Nous contestons l'obsession du ministère à vouloir toujours aligner les LDG du premier degré sur celles du second degré. La spécificité du premier degré doit être conservée.

**Une seule ligne** des LDG ministérielles va bouleverser le mouvement des enseignantes et enseignants du premier degré de notre académie, déjà suffisamment anxiogène pour les

personnels. Cette décision entrainera « notamment » des égalités de barèmes plus fréquentes et pénalisera tous les professeurs des écoles, et en particulier les anciens instituteurs, sans compter les difficultés que cela va engendrer pour les services qui sont amenés à faire les vérifications. Lors de ces échanges, nous avons bien compris le principe imposé par le ministère :

**"L'Homme contraint la règle, qui contraint la Machine, qui contraint l'Homme »** et surtout la Femme...

Pour le projet départemental, que nous avons reçu il y a seulement 3 jours, de nombreuses suppressions de mesures provisoires apparaissent aux cotés de mesures conditionnelles. Ce document est complet mais complexe, nous vous rappelons que nous sommes demandeurs d'un tableau synthétique et plus lisible faisant apparaître la balance entre ouvertures et fermetures afin de faciliter le travail des représentants des personnels. Nous espérons que vous pourrez donc nous éclairer sur tous les points qui nous interrogent. Pour conclure, nous vous rappelons qu'à l'UNSA éducation nous estimons que les moyens des écoles ne peuvent être que soumis à la contrainte d'éléments comptables chaque année. Les élèves et les personnels de la Nièvre méritent mieux que ça.

Les représentants des personnels UNSA Education